

L'Opération de revitalisation de territoire

Élaborée dans le cadre du programme national Petites Villes de demain et grâce à une aide à l'ingénierie, cette convention est portée par la communauté de communes, conjointement avec les villes de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud.

Signature de la convention ORT

La convention d'ORT a été signée le 4 juillet 2023 pour une durée de cinq ans par les partenaires du programme Petites Villes de demain : l'État, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne et la Banque des Territoires.

50 projets ou actions, relevant pour l'essentiel des équipes municipales à l'œuvre dans chaque commune, contribueront au renforcement de la vitalité de ces centralités. Le thème des mobilités constitue un fil rouge, en lien avec le Plan de mobilité simplifié adopté par Roche aux Fées Communauté.

Exemples de projets financés dans le cadre de l'ORT :

À Janzé

- La réhabilitation de la Maison des Sœurs, avec création de logements locatifs pour seniors et d'une salle d'animation,
- La requalification des espaces publics du boulevard Plazanet (devant le pôle enfance et l'école publique),
- La modernisation de la mairie, avec mise en normes d'accessibilité,
- La reconstruction de la gendarmerie.

À Retiers

- La rénovation thermique et énergétique de l'école primaire Edouard-Mahé,
- Le développement d'un pôle social, avec la création d'une épicerie solidaire,
- La construction de logements innovants pour publics spécifiques, rue Guyot (propriété acquise par la mairie), avec multi-accueil petite-enfance et salles communes,
- La requalification de voies et d'espaces publics (rues Joseph-Lancelot, Maréchal-Foch...).

À Martigné-Ferchaud

- La construction d'une maison de la petite enfance (crèche) par Roche aux Fées Communauté,
- L'accompagnement (aménagements, services) de l'arrivée de la nouvelle véloroute V409 "La Régalante" (Le Mont-Saint-Michel - Nantes),
- Des études et travaux d'aménagement de voies et d'espaces publics favorisant les mobilités douces,
- L'acquisition et la réhabilitation de l'ancienne minoterie Prime, rue Sainte-Anne.

Le lancement de cette nouvelle dynamique en faveur des centres-villes s'inscrit dans la volonté de structurer le territoire autour de ces trois pôles avec le maintien des services et commerces, la construction de logements adaptés aux besoins, de nouveaux services de mobilité...

L'ambition est aussi de rendre le territoire plus attractif pour les investisseurs institutionnels ou privés. A ce titre, le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif dit « Denormandie » est activé sur la totalité des trois communes de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud. La rénovation des logements anciens pour une mise en location est ainsi encouragée.

Pour en savoir plus sur le dispositif « Denormandie » :

<https://www.anil.org/investissement-locatif-ancien-denormandie/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35011>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reduction-impot-denormandie>

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier

[Convention ORT](#) (.pdf - 25.91 Mo)